



Fiche d'inscription 2020 / 2021

WEST COAST ACADEMY CHOLET

Cette fiche d'inscription comportant trois pages est à renvoyer, entièrement complétée et accompagnée du règlement, par courrier à l'attention de Mr Dudoué Thomas - 12 rue des Cordelières - 49340 Vezins.

Pour plus de clarté, merci de remplir les informations en lettres capitales.

L'adhérent

Nom : Prénom :
Date de naissance : Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Mail :

PHOTO

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom :
Lien de parenté : Téléphone mobile :

Médecin traitant

Nom : Adresse :
Téléphone :

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e),, atteste autoriser mon fils / ma fille à pratiquer le Parkour /Freerun au sein de l'association West Coast Academy Cholet et à participer aux manifestations organisées par celle-ci.

Je suis conscient(e) des risques de blessures encourues (assurance comprise dans le montant de l'adhésion)

Fait à

Signature :

le

Pièces à fournir obligatoirement

- Règlement : par Chèque à l'ordre de : **West Coast Academy Cholet**
- Certificat médical (excepté pour les anciens adhérents l'ayant déjà fourni)
- Fiche d'inscription : **entièrement complétée** (signée par le responsable légal pour les mineurs)

L'adhésion

Je confirme avoir été informé(e) des règles en vigueur au sein de l'association West Coast Academy Cholet lors des activités organisées par celle-ci. Tout manquement à l'une de ces règles peut conduire à l'exclusion définitive des activités sans remboursement. De part mon inscription, j'adhère aux statuts de l'association West Coast Academy Cholet dans leur intégralité (disponible sur demande).

Fait à

le

"Lu et approuvé" + Signature :

(signature du responsable légal pour les mineurs)

Entraînements hebdomadaires : Veuillez cocher le cours souhaité (une seule case à cocher)

COURS : 150€

- Samedi de 20h à 21h30, cours tout niveau à partir de 12 ans
- Dimanche de 18h30 à 20h, cours enfants de 8 à 11 ans

ENTRAÎNEMENT LIBRE : 100€

- Dimanche de 20h à 21h30, pas de cours, autonomie requise !

COURS + ENTRAÎNEMENT LIBRE : 190€

- Samedi + Dimanche

West Coast Academy Cholet : Association de Parkour et Freerun. Notre but est de promouvoir la pratique et l'esprit de la discipline en permettant aux adhérents de se rencontrer, de s'entraîner en groupe, de partager et de s'entraider.

Ethique du traceur : Bien que cela soit sans doute évident pour la plupart d'entre nous, il est bon de rappeler qu'il est nécessaire de respecter certaines règles de bon sens lors de l'entraînement. Elles concernent aussi bien notre sécurité que celle de l'autre :

- Respect des personnes avec lesquelles nous partageons l'espace : laisser la priorité aux autres utilisateurs de la voie publique, savoir dialoguer et répondre avec courtoisie aux remarques des autorités, passants et riverains.
- Respect de l'environnement et des lieux : les laisser dans leur état d'origine en évitant les dégradations et dans la mesure du possible, réparer ou sécuriser les endroits dégradés.
- S'entraîner pour soi et non pour impressionner les autres : la présence d'un public ne doit pas influencer l'entraînement.
- Aider les autres à évoluer et progresser : d'autres vous ont aidé, à votre tour de partager votre expérience.
- S'entraîner avec sérieux et régularité : ainsi les progrès seront durables tout en évitant les blessures.
- Lieux : - Les Mercredis : Salle Turpault Gym, 48 rue des Bons Enfants, 49300 Cholet
- Les Jeudis, Samedis et Dimanches : Salle Joachim Du Bellay, Square de Liré, 49300 Cholet
- Encadrement : Coachs titulaire du PSC1.
- Âge minimum requis : 8 ans lors de l'adhésion.

Autres prestations : L'association West Coast Academy Cholet pourra participer à des événements régionaux et nationaux tout au long de l'année. Les membres sont invités à prendre part aux rencontres inter-associations, démonstrations, initiations, etc...

Assurance : L'assurance est incluse dans le tarif de l'inscription.

La West Coast Academy Cholet est affiliée à la Fédération de Parkour (www.fedeparkour.fr)

Règlement intérieur de l'association

Article 1

L'association prendra en charge les enfants mineurs de 10 ans et plus, confiés par les parents, dix minutes avant l'horaire des entraînements et dix minutes après l'horaire de fin des entraînements. En conséquence les parents assurent pleinement la responsabilité de leurs enfants en dehors de cet horaire et du lieu d'animation, notamment lors des trajets.

Article 2

L'association s'engage à prévenir les intéressés par sms de toute annulation exceptionnelle d'un entraînement.

Article 3

L'association ne peut être tenue responsable des enfants mineurs quittant les locaux de l'animation, à l'insu du coach ou des responsables de l'association. En cas de désobéissance répétée d'un adhérent, le bureau de l'association pourra prendre à son encontre une mesure d'exclusion.

Article 4

En cas de comportements dangereux répétés ou de manque de respect de l'encadrement de l'association de la part d'un adhérent, le Conseil d'Administration de l'association West Coast Academy Cholet pourra prendre à son encontre une mesure d'exclusion.

Article 5

Lors des entraînements, des photos ou des vidéos pourront être réalisées afin d'être utilisées pour la communication de l'association sur les réseaux sociaux ou pour la presse écrite et télévisée.

Article 6

Le règlement intérieur de l'association a été adopté lors du Conseil d'Administration du 22 février 2019.

Signature du licencié :
(quelque soit son âge)

Signature du responsable légal :
(pour les mineurs seulement)

CERTIFICAT MÉDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU PARKOUR

Ce certificat médical doit être complété de préférence par un médecin du sport.

Nom du pratiquant :

Nom

Prénom

Date de naissance : / /

Je soussigné(e)

Dr

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

.....

dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du PARKOUR.

Date :

Signature du médecin + cachet :